

NETSOURCES

CONNAÎTRE ET BIEN UTILISER L'INTERNET PROFESSIONNEL

GRANDES TENDANCES

« Fact-Checking » et « verification » quel rôle et quels outils pour le veilleur ?

Fabrice Deprez

La vérification des faits, activité bénéficiant jusqu'à alors de peu de reconnaissance, a connu depuis quelques années une renaissance. Les raisons de ce nouvel intérêt sont sans doute multiples, mais l'explication la plus souvent avancée est un besoin d'être rassuré face à un flux d'informations toujours plus important et toujours plus douteux.

De fait, l'un des premiers exemples récents de fact-checking « public » fut l'apparition de sites consacrés au démenti de ces légendes urbaines qui circulaient (et continuent de circuler) par e-mail. Ces sites employaient déjà des méthodes bien connues des professionnels de l'information : recherche de l'origine de l'information (bon nombre de ces histoires étaient en effet simplement traduites de l'anglais et adaptées à la France), évaluation de la source, recherche d'un démenti... quel que le soit le type de fact-checking dont

on parle (car il y en a plusieurs), ces principes de vérification parallèle de la source puis de l'information en elle-même sont immuables.

Mais si chacun s'accorde sur les grands principes autant que sur l'importance de la vérification de l'information, sa mise en pratique pose un certain nombre de challenges pour les professionnels de l'information.

Comment définir le fact-checking ?

Dans un premier temps, la définition du concept de fact-checking peut sembler aller de soi : le fact-checking consisterait simplement en la vérification (« checking ») de faits (défini par le Larousse comme « un évènement qui se produit »).

Le problème de cette définition réside dans son caractère vague, qui la rend au final inutilisable. Tout d'abord, car elle est évidente : oui, un professionnel de

N°119 Novembre / Décembre 2015

SOMMAIRE

GRANDES TENDANCES

- « Fact-Checking » et « verification » quel rôle et quels outils pour le veilleur ?, pp. 1-5

OUTILS DE VEILLE

- DIGIMIND SOCIAL, un outil à la hauteur de sa réputation, pp. 6-8
- MENTION, un outil de veille avec du potentiel, pp. 9-11

LA REVUE DU WEB DE FIN D'ANNÉE, p. 12

ACTUALITÉS

- L'actu en bref, pp. 13-14

INDEX ANNÉE 2015, p. 15

« Fact-Checking » et « verification » quel rôle et quels outils pour le veilleur ? *suite*

l'information doit vérifier que les faits qu'ils traitent sont vrais. C'est ainsi que le *New-York Times* avait, en 2012, été largement critiqué par ses lecteurs pour avoir publié un article intitulé « Est-ce que les journalistes devraient faire du fact-checking ? ». La question avait certes été sortie de son contexte, mais était révélatrice d'une incompréhension complète entre le journal et ses lecteurs sur la définition du fact-checking : pour ces derniers, le fact-checking était simplement le travail de base d'un journaliste, et qu'un média puisse se demander s'il devait le faire tenait de l'aberration.

Incompréhension car dans la réalité, et ce depuis près d'un siècle, le travail de fact-checking est souvent dévolu non pas aux journalistes mais à des équipes spécialisées, souvent beaucoup plus proches des départements de documentation que des reporters. Le concept de fact-checking a ainsi toujours été relativement proche des documentalistes et veilleurs.

L'autre problème de cette définition est qu'un professionnel de l'information, qu'il s'agisse d'un journaliste, d'un veilleur ou d'un documentaliste, traitera chaque jour un nombre très important de « faits », et la vérification individuelle de chaque fait n'est pas réaliste. C'est pour cette raison que, dans le cadre d'un fonctionnement quotidien, on s'intéresse plutôt à la qualité de la source, en considérant que des sources réputées comme fiables auront déjà pris la peine de vérifier les faits (ce qui peut amener à la propagation extrêmement rapide de fausses informations lorsque des sources théoriquement de haute fiabilité – par exemple des agences de presse – commettent des erreurs). Pour beaucoup de professionnels de l'information, la

vérification des faits proprement dite est finalement relativement rare.

Mais alors qu'est-ce que le fact-checking ? Depuis quelques années, c'est une définition plus restrictive qui a été adoptée, centrée sur les déclarations et les affirmations. Le fact-checking se comprend ainsi aujourd'hui comme la vérification, non pas de n'importe quel fait, mais d'un fait déclaré par une personne ou une organisation importante. Le concept vise essentiellement les hommes politiques, mais s'est avec le temps étendu à toutes les déclarations de personnalités influentes ainsi que d'entreprises ou d'ONG. La notion de « fait » reste, évidemment majeure : on ne peut pas vérifier une opinion ou une prédiction.

Le fact-checking pour le veilleur

Dans son fonctionnement, le fact-checking impose forcément une grande flexibilité, liée à la variété de faits qui doivent pouvoir être vérifiés. Même en utilisant la définition la plus restrictive, celle qui vise donc à vérifier les déclarations de personnes influentes, les méthodes et les outils employés seront extrêmement différents selon que la déclaration à vérifier est de nature économique (par exemple : « la baisse du chômage l'année dernière est directement liée à notre politique pour l'emploi »), politique (« les députés de l'opposition refusent de participer aux commissions parlementaires ») ou encore biographique (« Avant de rentrer en politique, j'ai servi deux ans au sein des forces spéciales de la Marine »).

On peut néanmoins voir qu'une grande partie de ces faits peuvent être vérifiés

grâce à une bonne maîtrise des moteurs de recherche et à la connaissance de bases de données, qu'il s'agisse de bases de données statistiques (indispensables pour vérifier tout ce qui va concerner des questions de croissance économique, de chômage, de volume d'échange économique...) ou de celles regroupant les articles de la presse mondiale (très important dans ce cas pour remonter le fil des déclarations d'un homme politique). On peut donc penser que le veilleur est, par principe, très bien équipé pour mener cette activité de fact-checking.

Même sans mener soi-même des activités de fact-checking, un veilleur a tout intérêt à surveiller les sites spécialisés en la matière. Ces derniers, dont nous fournissons une **liste à la fin de cet article**, fonctionnent tous plus ou moins de la même manière : parfois rattachés à un média, parfois indépendants, ils s'emparent de déclarations jugées intéressantes (généralement en raison de leur raisonnement médiatique), divisent ces déclarations en plusieurs affirmations et vérifient ces dernières une par une.

Ces sites disposent généralement d'une échelle visant à évaluer la véracité de l'information, depuis le « entièrement faux » jusqu'au « entièrement vrai » en passant par des stades moins évidents, par exemple si une personne n'a pas menti mais a omis des faits importants. L'intérêt de suivre ces sites de fact-checking va dépendre du site autant que du type de veille : pour prendre un exemple extrême, il serait crucial de placer l'ensemble des sites américains de fact-checking sous surveillance dans le cadre d'une veille sur les déclarations d'hommes politiques américains. Un site comme *Africa Check*, qui s'intéresse aux déclarations d'hommes politiques africains, peut aussi

être pertinent pour une grande variété de veilles, politiques, économiques ou autres, centrées sur le continent africain.

Ce type de sites ne publient pas d'articles à un rythme très élevé, soit parce qu'ils sont composés, généralement, de petites équipes ou parce que chaque article représente une analyse poussée, et ne peuvent donc pas être intégrés à une veille de manière régulière (sauf dans le cas de veilles très spécifiques, comme dans notre exemple sur les déclarations d'hommes politiques américains). Cela ne les empêche pas de représenter une réelle valeur ajoutée à la veille, que ce soit en tant qu'information à part entière soit en les recoupant avec des informations issues d'autres sources (par exemple, un article sur la visite d'un ministre dans une usine associé à un article faisant le fact-checking d'une déclaration qu'il aurait faite lors de cette visite).

Le veilleur peut-il faire lui-même du « fact-checking » ? Techniquement, nous l'avons dit, il est équipé pour, et il est incontestable que les projets journalistiques de fact-checking se reposent sur un ensemble de compétences et d'outils utilisés chaque jour par les professionnels de l'information.

La problématique n'est donc pas tant celle de la capacité que de la possibilité. Malgré l'utilisation d'outils similaires, le fact-checking est en effet fondamentalement différent de la veille. Il est particulièrement consommateur en temps (sélectionner les faits à vérifier, remonter la source d'une déclaration, vérifier les statistiques, recouper les informations contradictoires... tout cela peut très vite s'étendre en longueur) et peut donc s'avérer rapidement intenable pour un veilleur. C'est la problématique du fact-checking que nous avons mentionnée au début de cet article : relayer l'information (la veille) et vérifier l'information (le fact-checking) sont deux activités intrinsèquement liées mais pourtant différentes.

Prenons un exemple concret : un veilleur prend connaissance d'une information

faisant état d'un discours prononcé par le PDG d'une multinationale lors d'un forum économique. Il doit évidemment s'assurer que cette information est factuelle, c'est-à-dire que le PDG en question a bel et bien prononcé ce discours lors de ce forum. Il va généralement faire cette vérification de manière quasi-automatique, d'abord en regardant la source initiale (s'il s'agit d'un blog obscur, il ouvrira Google et fera une recherche supplémentaire ; si l'info provient de l'AFP, il s'arrêtera sans doute là), la date de l'article, puis en lisant l'article et en s'assurant qu'il n'y a pas d'erreur manifeste mettant en cause la véracité de l'information (par exemple, si l'article mentionne une personne comme PDG de la société X alors qu'elle est en fait PDG de la société Y). Ce travail est inhérent à la veille, de même qu'il est inhérent au journalisme. En revanche, ce que le veilleur – ou le journaliste – n'est pas tenu de faire, c'est de vérifier que les informations contenues dans le discours du ministre en question sont factuelles.

Alors, peut-on intégrer le fact-checking dans une veille « classique » ? Nous avons déjà mentionné les sites spécialisés en la matière, qu'il peut être intéressant de mettre sous surveillance. Mais le veilleur peut aussi directement rechercher l'existence d'un « fact-checking » pour une information qu'il aurait repérée. En combinant des mots-clés relatifs à cette information avec d'autres mots-clés comme « fact-checking » (ou « factchecking », le tiret est parfois omis), « verification », « debunked » (« discrédité » en anglais) ou « fake », il est possible de faire remonter des articles de fact-checking déjà réalisés. Cette méthode est d'autant plus efficace et importante lorsqu'on l'applique à des informations issues des réseaux sociaux.

L'impact des réseaux sociaux pour le « fact-checking »

L'effervescence autour du « fact-checking », notamment dans les années 2011-2012, a aujourd'hui laissé place à quelques projets solidement implantés, qui connaissent généralement des pics de fré-

quentation lors des échéances électorales. Le nouveau sujet majeur est aujourd'hui la vérification des informations issues des réseaux sociaux, réunis sous l'acronyme « UGC » (pour « User Generated Content », « Contenu Généré par l'Utilisateur »).

Cet intérêt est la conséquence logique de l'exponentiel développement des réseaux sociaux au niveau mondial, et dans tous les secteurs de la société. Pour les médias, ces photographies, vidéos, sons ou textes sont devenus des sources d'informations majeures, notamment dans les zones de conflit ou lors de catastrophes naturelles.

Comme pour le fact-checking, des plateformes dédiées à la vérification d'UGC se sont alors mises en place : on peut ainsi mentionner *Checkdesk*, un outil collaboratif de vérification d'UGC, ou *Les Observateurs*, un projet de la chaîne France 24 dédiée entièrement à la vérification d'informations issues des réseaux sociaux. L'ADN de la « verification » (le terme anglais qui a été donné à ce concept) étant très similaire au fact-checking, des plateformes qui pratiquaient ce dernier s'y sont mises aussi : en France, l'exemple le plus important se trouve chez *Les Décodeurs*, le projet de fact-checking du journal *Le Monde*, qui s'est depuis quelques mois mis à la vérification d'UGC (notamment en dénonçant les fausses images et informations publiées sur les réseaux sociaux lors des attentats de janvier et novembre 2015 à Paris).

Logiquement, l'importance prise par les réseaux sociaux ne s'est pas limitée aux médias. Elle s'est appliquée à l'ensemble des professionnels de l'information. Le concept a pris depuis plusieurs années déjà un caractère spécifique pour les entreprises, les réseaux sociaux étant devenus sinon le fondement, du moins l'un des éléments majeurs des stratégies marketing. Pour le veilleur, ils sont devenus des sources indispensables d'informations. Cette problématique du fact-checking d'UGC touche donc également le veilleur, d'autant plus lorsque la veille s'intéresse spécifiquement aux réseaux sociaux : beaucoup de résultats proviennent alors de personnes non-

identifiées et dont la fiabilité peut être, au premier abord, difficile à évaluer.

La vérification pour le veilleur

Comment vérifier une information postée sur un réseau social ? Sur le principe, le fonctionnement est strictement le même que pour n'importe quel média, avec une vérification parallèle de la source et de l'information en elle-même. La vérification de la source reste elle aussi très proche du processus consistant à vérifier la qualité d'un site ou d'un blog inconnu, avec quelques spécificités : les réseaux sociaux étant basés sur les interactions entre personnes, une vérification de base est de vérifier si le compte emploie un nom a priori réel, ou un pseudonyme (en gardant à l'esprit qu'un nom peut-être inventé : si besoin, on peut recouper les informations en cherchant le nom sur d'autres réseaux sociaux ainsi que sur des moteurs de recherche).

Le contenu publié donne aussi souvent des indices sur la fiabilité de la source, de même que « l'autorité » du compte : que ce soit le nombre de « followers » sur Twitter ou de « fans » sur Facebook, ils peuvent donner une idée du sérieux de la personne (là encore, en gardant à l'esprit qu'il est très simple de se créer de faux followers, notamment sur Twitter. Ces derniers sont néanmoins facilement identifiables en jetant un coup d'œil à la liste des abonnés : une succession de comptes à pseudonymes, ne possédant eux-mêmes que peu de followers et ne postant rien ou alors uniquement des messages sans valeurs est un signal d'alarme certain).

La vérification de l'information elle-même peut néanmoins faire appel à des compétences ou des outils spécifiques, qui ne seront pas forcément maîtrisés par le veilleur. Pour une information « textuelle » (par exemple, quelqu'un annonçant avoir aperçu une célébrité dans telle rue), la seule manière de vérifier cette information

est de la recouper en recherchant sur les réseaux sociaux d'autres affirmations similaires (la recherche avancée de Twitter est relativement efficace pour cela).

Mais les données les plus intéressantes sont souvent les photos et vidéos, abondamment publiées maintenant que chaque téléphone fait aussi office de caméra et d'appareil photo. Dans ce contexte, « vérifier » une photo ou une vidéo consiste à s'assurer que la photo représente bien ce que la personne dit qu'elle représente, ce qui peut impliquer l'utilisation d'une grande variété de méthodes. La technique la plus simple pour vérifier une image est la réalisation d'une recherche inversée : en utilisant un site comme *TinyEye*, ou en faisant un clic droit sur une image puis en sélectionnant la fonction « Rechercher cette image sur Google » avec le navigateur Chrome, il est possible de rechercher les différents endroits où cette image a été publiée.

Cette technique est notamment très efficace lorsqu'une personne affirme publier une photo qu'elle vient tout juste de prendre : si c'est le cas, une recherche inversée ne devrait donner que très peu de résultats, et ces résultats devraient être très récents. Si la personne affirme avoir pris la photo deux heures auparavant mais qu'une recherche inversée fait apparaître des résultats vieux d'une semaine, il est possible d'affirmer que la photo n'est pas authentique. Une telle vérification est aussi possible avec les vidéos, mais la procédure est plus complexe (il faut alors réaliser des captures d'écran des moments clés de la vidéo, puis réaliser une recherche sur ces captures).

Si la recherche inversée d'image est une technique qui a le mérite d'être à la fois efficace, rapide et très simple à réaliser, d'autres techniques de vérification sont plus complexes, amenant à s'interroger sur la pertinence pour le veilleur de les maîtriser. La problématique est en fait similaire à celle du « fact-checking » : ces techniques

demandent des compétences spécifiques et sont relativement chronophages, qu'il s'agisse de faire passer la photo par des logiciels spécialisés pour s'assurer qu'elles n'ont pas été retouchées ou de réaliser la « géolocalisation » d'une photo ou vidéo (technique qui consiste à utiliser des logiciels d'imagerie satellite comme *Google Earth* pour vérifier l'endroit où a été prise une photo ou tourné une vidéo). A l'exception de veilles très spécifiques (par exemple, s'il s'agit d'une veille sur des photographies issues de réseaux sociaux, pourquoi pas), on pourrait donc penser qu'elles représentent –comme le fait de vérifier le contenu d'un discours-, un service spécifique et non pas une composante « traditionnelle » de la veille.

Dans le même temps, la veille sur les réseaux sociaux a pris une importance telle qu'un veilleur, sans aller jusqu'à la vérification « en profondeur » d'images ou de vidéos, doit pouvoir être capable de vérifier la fiabilité d'une information publiée sur des plateformes comme Twitter, Facebook, Instagram ou LinkedIn.

Nous avons déjà mentionné ces techniques que sont l'analyse d'un compte pour s'assurer de son authenticité, la recherche inversée d'images, ou le simple fait de contacter la source directement pour lui demander l'origine de l'information qu'il publie. Cette boîte à outil « de base », saupoudrée d'une touche de scepticisme et d'un brin de bon sens, sera suffisante pour éviter la grande majorité des fausses informations circulant sur les réseaux sociaux.

Il restera évidemment quelques cas de données issus de réseaux sociaux et qui paraîtront authentiques, sans que le veilleur parvienne à en être certain (par exemple si une photo semble authentique, mais que le compte la publiant est un pseudonyme n'ayant pas beaucoup posté) : dans ces situations, il faut faire le choix entre éliminer l'information de la veille, ou l'intégrer avec un avertissement spécifique.

Nom	Pays/région couverte	Type	URL	Remarques
Politifact	USA	Politique	http://www.politifact.com/	
FactCheck.org	USA	Politique	http://www.factcheck.org/	
Fact Checker	USA	Politique	https://www.washingtonpost.com/news/fact-checker	« Fact Checker » est un projet du journal américain The Washington Post
Full Fact	Royaume-Uni	Actualité	https://fullfact.org	« Full Fact » ne se limite pas aux affirmations d'hommes politiques, mais s'intéresse aussi à celles provenant de journalistes
Pagella Politica	Italie	Politique	https://pagellapolitica.it/	
Africa Check	Afrique	Politique	https://africacheck.org/	Projet de l'AFP, « Africa Check » dispose d'une version en anglais et en français
Fact Checker India	Monde (Inde essentiellement)	Politique	http://factchecker.in/	
Les Décodeurs	Monde (France essentiellement)	Actualité & Réseaux sociaux	http://www.lemonde.fr/les-decodeurs/	D'abord consacré uniquement au fact-checking, la plateforme du Monde a élargi son champ aux réseaux sociaux et à l'explication de l'actualité.
Désintox	Monde	Actualité		Projet de fact-checking du journal Libération. Plus large dans son scope que ses confrères américains, « Désintox » se limite néanmoins au fact-checking, contrairement aux « Décodeurs » du Monde... Quelques articles s'intéressent aux réseaux sociaux, mais peu.
Les Observateurs	Monde (zones de conflit principalement)	Réseaux sociaux	http://observers.france24.com/fr/	Projet en français et en anglais de la chaîne France 24, « Les Observateurs » se consacre exclusivement à la vérification d'informations (photo et vidéos notamment) issus des réseaux sociaux.
Snopes	USA	Réseaux sociaux	http://www.snopes.com/	L'un des tout premiers sites de vérification de rumeurs, Snopes vérifie de nombreuses informations publiées sur les réseaux sociaux
Hoax Buster	France	Rumeurs (réseaux sociaux et autres)	http://www.hoaxbuster.com/	Le pendant français de Snopes.